



Diffamation d'un conseiller municipale

Par **Iudo37190**, le **29/06/2010** à **23:17**

Bonjour,

j'aimerais avoir quelque renseignement sur l'habitude d'une conseiller municipale en vers mon amie, qui travaille actuellement pour la commune en garderie. mon amie n'as pas été renouveler au niveau de son contrat, et la conseillère s'amuse a dire a la population de la commune que si elle a pas été renouveler c parce que soit disant elle aurait fait une faute professionnelle. hors que mon amie n'as jamais été convoqué pour cela, personne ne lui a reprocher quoi que ce soit. ma question est :

est ce que l'on peut déposer plainte en gendarmerie pour diffamation pour des propo comme cela, car déjà plusieurs parents sont venu me voire pour savoir si cela été vrai ou pas.

merci de votre réponse